

LE PALMARÈS 2005 DES MÉDICAMENTS



Le Palmarès des médicaments porte sur les médicaments présentés durant l'année écoulée dans la rubrique du "Rayon des nouveautés" de la revue *Prescrire* (nos 257 à 267 en 2005).

Le Palmarès des médicaments de la revue *Prescrire* est une des rares occasions de mettre en valeur les nouveautés qui sont apparues sur le marché français et qui constituent de véritables progrès thérapeutiques pour les malades.

Comparaisons méthodiques. Chaque mois, la Rédaction de la revue présente une analyse comparative et méthodique des données disponibles sur les nouveaux médicaments commercialisés, ou sur les nouvelles indications thérapeutiques de médicaments déjà commercialisés. Le but est de donner au lecteur les moyens de distinguer dans la masse des nouveautés commerciales, malgré les insuffisances des procédures d'autorisation de mise sur le marché et malgré le bruit de fond promotionnel, ce qui devrait être intégré dans la panoplie thérapeutique déjà existante, ou ce qui devrait remplacer d'anciens médicaments pour mieux soigner.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses, détaillées sur le site internet www.prescrire.org, et qui incluent notamment une recherche documentaire extensive, le recours à un large comité de lecture, spécifique pour chaque projet de synthèse, et un contrôle qualité vérifiant la cohérence du texte avec l'ensemble des données référencées.

En toute indépendance. Ce travail est mené en totale indépendance : la revue est financée exclusivement par les abonnements individuels de ses lecteurs, elle ne reçoit aucune subvention ni aucun financement pour insertion de publicités. La publication du bilan financier annuel

de la revue, dans chaque numéro du mois de mars, témoigne de cette indépendance.

En fin d'année, le Palmarès *Prescrire* des médicaments est élaboré à partir des synthèses publiées dans les 11 numéros de l'année, et à la lumière de l'évolution des données disponibles depuis la publication en cours d'année.

Ce Palmarès, comme ceux de l'information et du conditionnement (lire pages 86 et 87) est établi en toute indépendance par la Rédaction de la revue. Il est simplement le résultat d'un tri méthodique exigeant visant à sélectionner les progrès majeurs à côté desquels il ne faut pas passer pour améliorer le service rendu aux malades.

Le Règlement du Palmarès des médicaments est disponible sur le site internet *Prescrire* www.prescrire.org.

L'amélioration apportée par un nouveau médicament peut consister en un supplément d'efficacité, en une moindre incidence ou moindre gravité des effets indésirables (à efficacité similaire), ou en une possibilité d'administrer le traitement plus simplement ou plus sûrement.

2005 : la faillite du système international d'incitation au progrès thérapeutique est flagrante. En 2005, le Palmarès des médicaments est peu fourni. Il témoigne de la faillite du système international d'incitation au progrès thérapeutique dans le domaine du médicament. Cette faillite entraîne en même temps un déclin de la proportion de nouveautés apportant un progrès, même modeste, et une augmentation des nouveautés exposant les patients à des risques injustifiés, comme le montre le tableau page 142.

Il est urgent que les pouvoirs publics révisent à la hausse leurs exigences avant d'octroyer des autorisations de mise sur le marché, en particulier en exigeant des preuves solides de progrès pour les nouvelles substances et nouvelles indications, et accordent les prix à la réalité de l'intérêt thérapeutique des médicaments.

L'émergence de véritables progrès thérapeutiques, bienvenus pour les patients, comme pour les firmes, sera ainsi favorisée.

©La revue *Prescrire*

Inscrit au Tableau d'honneur

Le médicament suivant a constitué un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites :

vaccin varicelle	VARIVAX°	pour la vaccination de certains adultes non immunodéprimés susceptibles de transmettre la varicelle ; pour l'entourage d'un immunodéprimé ; pour les adultes en contact récent avec un cas de varicelle ; pour les enfants en attente de greffe (n° 259)	Sanofi Pasteur MSD
-------------------------	-----------------	--	-----------------------

Cités au Palmarès

Les trois médicaments suivants (par ordre alphabétique de la DCI) ont contribué à améliorer, modestement, les moyens de prise en charge des patients :

pemetrexed	ALIMTA°	pour le mésothéliome pleural non résécable, en association avec le <i>cisplatine</i> (n° 264)	Lilly
trastuzumab	HERCEPTIN°	en première ligne et en association avec le <i>docétaxel</i> , pour les femmes atteintes de cancers du sein métastasés surexprimant la protéine HER-2, au prix d'effets indésirables, notamment cardiaques, à mieux évaluer (n° 267)	Roche
zinc (acétate)	WILZIN°	pour la maladie de Wilson, en cas d'échec ou d'intolérance au traitement par la <i>pénicillamine</i> , ou comme traitement initial chez certains patients asymptomatiques (n° 266)	Orphan Europe

Pilule d'or

Non attribuée pour l'année 2005.

La "Pilule d'or" est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où malades et praticiens étaient totalement démunis (lire dans le tableau page 84 les 12 médicaments ayant obtenu cette distinction durant les 25 dernières années)